

2.00 crédits

15.0 h

Q2


Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Grosjean Marie ;Ruppol Sandrine ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	<p>A. Introduction méthodologique : Présentation de différents exemples d'analyse des conditions de travail en entreprise</p> <p>B. Observations pratiques : Visites d'entreprises commentées par différents acteurs internes (médecin du travail de l'entreprise, conseiller en prévention interne, ...)</p> <p>C. Constats et rapports d'analyse des conditions de travail : Exercice personnel de l'étudiant – rédaction d'un rapport de visite d'entreprise sur base des données recueillies au cours de chaque visite, Analyse en groupe- regards croisés sur les situations de travail observées et sur avis formulés</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'expert de l'analyse et de la prévention des risques professionnels • Analyser et résoudre des questions complexes en rapport avec la santé et le bien-être au travail intégrant une approche scientifique et multidisciplinaire d'analyse d'une situation de travail • Planifier ses actions de participation à la gestion des risques professionnels dans l'entreprise et en évaluer l'impact sur des bases scientifiques et méthodologiques robustes • Rédiger et communiquer de façon efficace et pertinente, oralement et par écrit, un rapport d'analyse des conditions de travail <p>Acquis du programme : Ce cours contribue à la mise en application sur le terrain des différents objectifs d'apprentissage du programme du master de spécialisation en médecine du travail</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation des compétences acquises se fera en deux étapes, réparties sur les deux années du cursus, afin de mesurer l'évolution des aptitudes des étudiants dans la réalisation et l'analyse des visites de lieux de travail (VLT).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Première année : Les étudiants devront rédiger un rapport écrit de VLT, structuré selon des consignes précises préétablies. Ce rapport devra refléter leur capacité à observer de manière critique l'environnement de travail, à identifier les risques professionnels, à analyser les conditions de travail, et à formuler des recommandations pertinentes en matière de prévention. • Deuxième année : L'évaluation sera approfondie. En plus du rapport écrit, les étudiants devront présenter oralement leur travail. Cette présentation orale vise à évaluer leur capacité à communiquer de manière claire et synthétique les résultats de leur analyse, à argumenter leurs recommandations, et à répondre de façon pertinente aux questions posées. L'exercice permettra également d'apprécier leur aisance à exposer des conclusions dans un contexte professionnel.
Méthodes d'enseignement	<p>L'enseignement sera dispensé sous forme de cours magistraux en présentiel, favorisant ainsi les échanges interactifs et la participation active des étudiants. Un déplacement sera programmé le deuxième jour du module VLT pour une visite en entreprise. Toutes les informations pratiques nécessaires – telles que l'organisation logistique, les consignes de sécurité, le matériel à prévoir et le planning détaillé – seront communiquées en début de quadrimestre.</p>
Contenu	<p>Ce cours a pour objectif de familiariser l'étudiant avec la pratique des visites de lieux de travail (VLT) et des études de postes, éléments clés de la médecine du travail. Il vise à développer une compréhension approfondie des enjeux liés à l'évaluation des environnements professionnels et à l'analyse des conditions de travail.</p> <p>Le programme abordera de manière détaillée la législation en vigueur, en insistant sur ses spécificités et ses nuances, afin de permettre aux futurs professionnels d'identifier les obligations réglementaires et les bonnes</p>

	<p>pratiques à adopter. Le déroulement idéal d'une VLT sera examiné étape par étape, depuis la préparation de la visite jusqu'à la rédaction du rapport d'observations et de recommandations.</p> <p>Un accent particulier sera mis sur le rôle du médecin du travail en tant qu'acteur clé de la prévention des risques professionnels, de la promotion de la santé au travail et de l'adaptation des postes en fonction des capacités des travailleurs</p> <p>Pour compléter cet apprentissage théorique, une journée sur le terrain est prévue, consacrée à la réalisation d'une véritable visite de lieu de travail. Cette immersion permettra aux étudiants d'appliquer concrètement les connaissances acquises, d'affiner leur regard critique et de se familiariser avec les outils d'évaluation utilisés par les professionnels de la santé au travail.</p>
Ressources en ligne	Moodle
Bibliographie	Code livre III titre 1 Exigences de base relatives aux lieux de travail.pdf Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
Faculté ou entité en charge:	FSP

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en médecine du travail	METR2MC	2		